

Rapport de transparence

Crowe HAF
Membre de Crowe Global

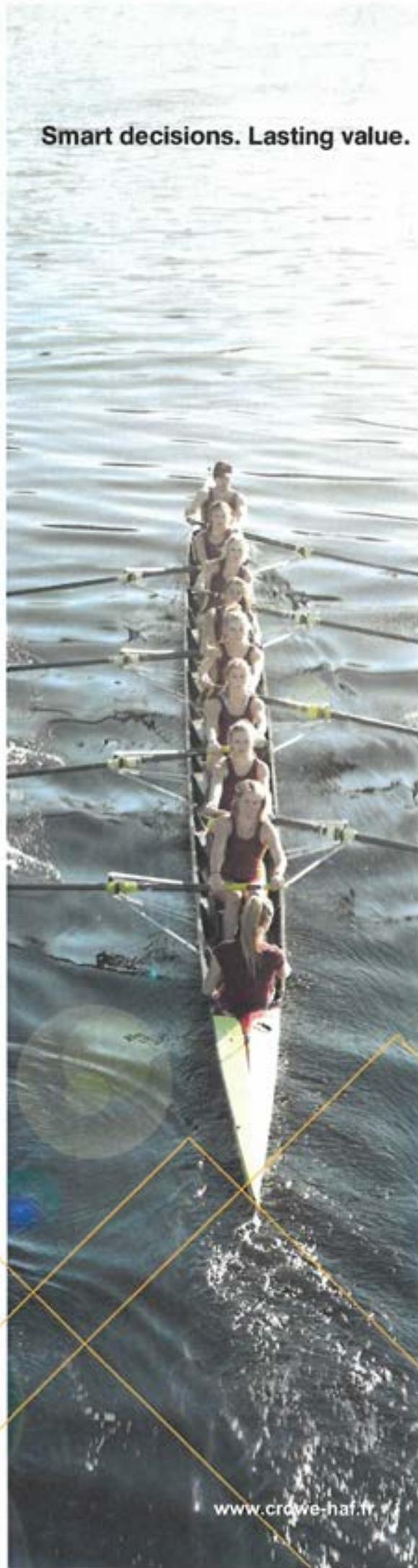
En application des dispositions de l'article R.823-21 du
code de commerce

Exercice clos le 30 septembre 2019

A jour au 20 décembre 2019

Publié sur le site www.crowe-haf.fr

Smart decisions. Lasting value.



SOMMAIRE

1 Introduction

2 Présentation du cabinet

- 2.1 Description du cabinet
- 2.2 Gouvernance du cabinet

3 Présentation du réseau français et international

- 3.1 Description du réseau en France
- 3.2 Description de la gouvernance du réseau en France
- 3.3 Description du réseau international
- 3.4 Description de la gouvernance du réseau international

4 La gestion des risques

- 4.1 L'indépendance
- 4.2 Le contrôle qualité

5 Notre activité

- 5.1 Le chiffre d'affaires
- 5.2 Autres informations financières
- 5.3 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé
- 5.4 Liste des clients Etablissements de crédit

6 Nos ressources humaines

- 6.1 L'équipe
- 6.2 Les associés
- 6.3 La formation continue





1. Introduction



Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissement de crédit publient sur leur site internet, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

C'est dans ce cadre que le cabinet Crowe HAF a établi le présent rapport de transparence. Ce rapport est établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Crowe HAF fait partie d'un ensemble plus large, le réseau Crowe France, qui constitue un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Le réseau Crowe France regroupe l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Global, qui constitue également, à l'échelon mondial, un réseau tel que défini par le Code de déontologie de la Fédération Internationale des professionnels comptables (IFAC).

Crowe HAF en quelques dates...

1997

Création de la structure juridique Horwath Audit France, filiale à 100% du cabinet Constantin Associés, dans le cadre de l'accord de représentation en France du réseau Horwath International par le cabinet Constantin Associés. Cette structure était alors intégrée à Constantin Associés et avait vocation à exercer des missions d'audit en France au service de clients liés au réseau Horwath International.

2007

Reprise de Horwath Audit France par Marc de Prémare, ancien associé de Constantin Associés et Jean-Jacques Becouze, dans le cadre des nouveaux accords de représentation en France du réseau Horwath International (et de la fin de l'accord de représentation du réseau Horwath International par Constantin Associés à la suite du rapprochement entre Constantin Associés et Deloitte & Associés)

Fondation du réseau Horwath Partenaires France, qui deviendra ensuite Crowe Horwath Partenaires puis Crowe France, rassemblant l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Global.

Constitution du pôle audit de Crowe France, qui fédère les équipes spécialisées en audit des cabinets membres de Crowe France.

2009

Arrivée d'Olivier Grivillers comme associé, notamment en charge du département évaluation.

2013

Changement de dénomination sociale : Horwath Audit France devient HAF Audit & Conseil. Cette nouvelle dénomination sociale facilite la promotion de la marque Crowe Horwath et l'harmonisation de la politique de branding au niveau de l'ensemble des cabinets membres de Crowe Horwath France.

2014

Arrivée de Pierre-Antoine Auger comme associé, notamment en charge du département consolidation, reporting & fiscalité.

2015

Création d'une filiale dédiée à l'activité de conseil en Responsabilité Sociale et Environnementale, Sustainable Metrics, membre du réseau Crowe Global.

2017

Poursuite de la croissance d'HAF Audit & Conseil dans ses quatre métiers avec notamment la nomination en tant que commissaire aux comptes du groupe Chargeurs. Olivier Grivillers est nommé Expert Financier près la cour d'Appel de Versailles et Vice-Président de l'APEI.

2018

Rebranding du réseau international, qui devient Crowe Global
Nouveau site internet

2019

Changement de dénomination sociale : HAF Audit & Conseil devient Crowe HAF qui montre mieux notre affiliation au réseau global.
Prise de participation dans PRAXIAM, société qui intervient en audit & conseil auprès des éco-organismes dans le cadre du contrôle réglementaire des déclarations.



2. Présentation du cabinet

2.1 Description du cabinet

L'activité de commissariat aux comptes est exercée au travers de la structure Crowe HAF.

Le cabinet est inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Crowe HAF est une société par actions simplifiée au capital de 200 000 €. Son siège social est situé 85 rue Edouard Vaillant 92300 Levallois Perret où est exercée également son activité.

Le capital est détenu indirectement via la société holding Etoile Audit & Conseil, à plus de 75% par les associés, inscrits en tant que commissaires aux comptes :



Marc de Prémare



Olivier Grivillers



Pierre-Antoine Auger

Tous les associés personnes physiques sont diplômés de l'enseignement supérieur, Experts-comptables et Commissaires aux comptes et ont réalisé une part significative de leur parcours dans des grands cabinets internationaux.

L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante .

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.crowe-haf.fr.

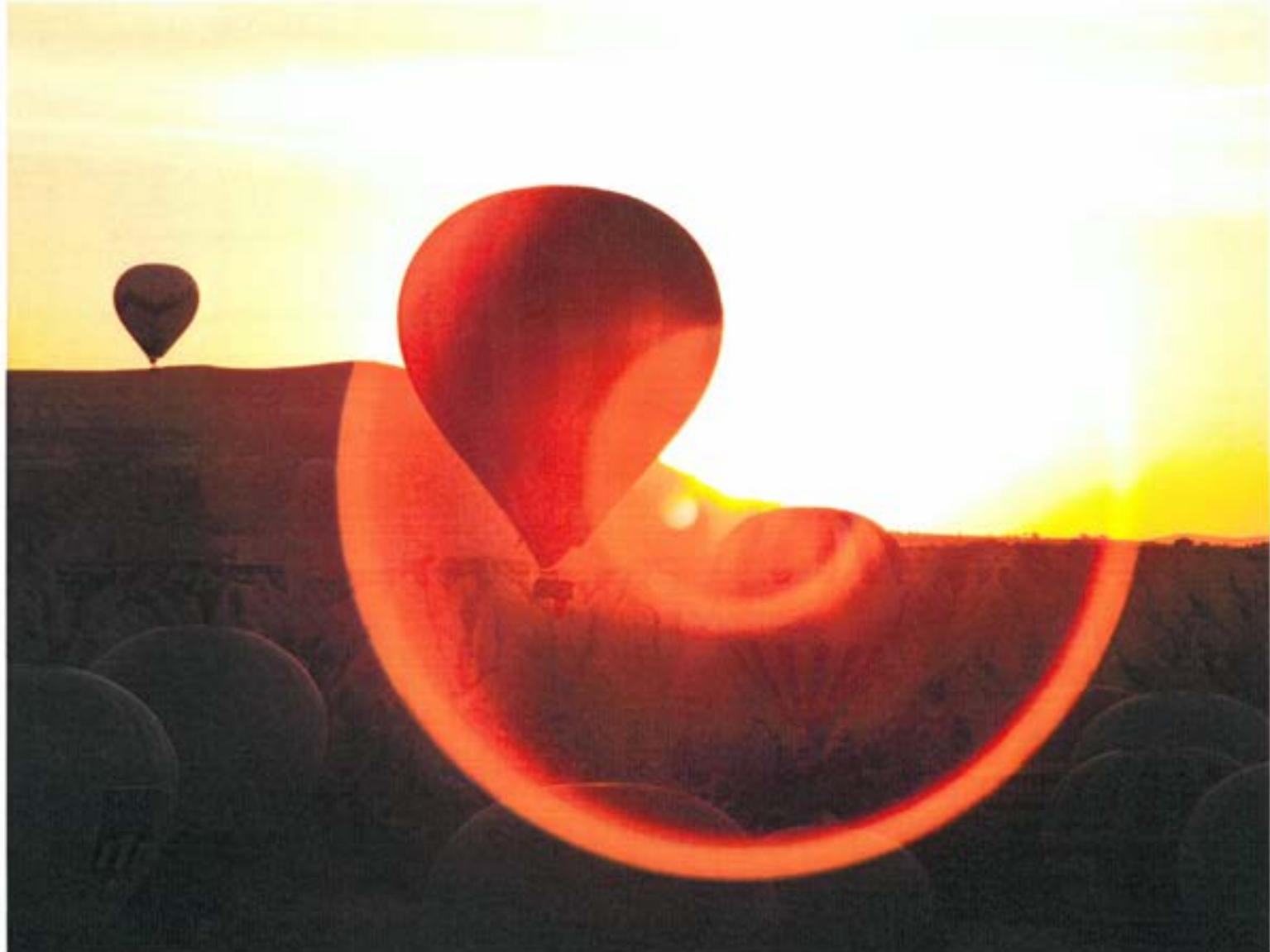
2.2 Gouvernance du cabinet

Etoile Audit & Conseil est Présidente de Crowe HAF.

Les 3 associés sont co-gérants de Etoile Audit & Conseil et forment ensemble le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit au moins deux fois par mois et autant de fois que la situation l'exige pour :

- Prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement interne du cabinet
- Matérialiser les décisions d'acceptation de nouveaux mandats
- Valider les projets d'opinions qui seront émises sur les dossiers sensibles



3. Présentation du réseau français et international

3.1 Description du réseau en France

Crowe HAF est membre du réseau Crowe France, qui rassemble l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Global.

Crowe France est l'un des acteurs principaux de l'audit et de l'expertise comptable en France. Les chiffres clés pour 2019 sont les suivants :

- 1046 personnes dont 101 associés
- 114 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Un réseau national implanté dans 50 villes françaises

Tous les cabinets membres sont inscrits à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Les cabinets membres sont indépendants sur le plan capitalistique et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et des commissaires aux comptes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.crowe.com/fr

3.2 Description de la gouvernance du réseau en France

Crowe France est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration où chaque cabinet membre est représenté, et d'un bureau de 7 membres choisis parmi ceux-ci.

Les membres du Comex de Crowe France sont les suivants :

- Président : Jean-Charles François
- Communication : Arnaud Devoucoux
- Conseil et nouveaux métiers : Pascal Blandin
- Expertise-comptable : Antoine Butrot
- Sébastien Bertrand
- Jean-François Cottin
- Stéphane Bernard-Migeon
- Christophe Rocard
- Christian Laplane
- Marie-Fleur Bouillon-Bonte

Le Conseil d'Administration de Crowe France est composé également des membres suivants :

- Marc de Prémare
- Jean-François Vanneste
- Pascal Gillette
- Simon Paoli
- Matthieu Capuano
- Aurélien Desroches
- Emmanuel Gineste
- Abdoullah Lala
- Pierre Alzon
- Jean-Baptiste Cottenceau



L'animation est assurée par Julien Benatar, délégué général, et par des commissions spécialisées.

Celles-ci assurent une veille technique, répondent aux questions soulevées par le réseau et constituent un lieu d'échange.

Plus généralement, l'association Crowe France est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres et de mettre en œuvre la politique de contrôle qualité,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt au niveau français,
- de mettre en œuvre l'ensemble des politiques communes à l'ensemble des cabinets membres, notamment :
 - en matière de méthodologie, d'échanges techniques et de mise en œuvre de lignes de services transversales
 - en matière de politique de communication et de charte graphique
 - en matière de prospection et de réponses aux appels d'offre
 - d'assurer la liaison avec Crowe Global.

3.3 Description du réseau international

Le réseau Crowe Global est l'un des acteurs majeurs de l'audit à l'échelon mondial. Il a connu une croissance régulière et soutenue tout au long des années 2000 et se situe actuellement au 8^{ème} rang mondial.

Il est représenté dans 130 pays. Les membres du réseau sont des cabinets de premier plan dans leurs pays respectifs, se situant le plus souvent parmi les dix premiers acteurs locaux.

Les chiffres clés sont les suivants :



Les deux lignes de service principales du réseau sont :



L'audit & l'expertise-comptable

qui représentent 45 % du chiffre d'affaires.



La fiscalité

qui représente 25 % du chiffre d'affaires.



Crowe Global bénéficie d'une réputation irréprochable due à la qualité technique de ses prestations. Un grand nombre d'associés sont impliqués au plus haut niveau dans les instances professionnelles de leurs pays respectifs ainsi que dans les instances internationales. Les cabinets membres du réseau audient plus de 600 sociétés cotées à travers le monde.

Sur le plan de la doctrine professionnelle, Crowe Global est qualifié de réseau selon la définition de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC).

La méthodologie, le contrôle des conflits d'intérêts et la déontologie sont donc gérées à l'échelon du réseau mondial avec des bases de données appropriées, en particulier pour l'ensemble des audits transnationaux.

Crowe Global est membre du « Forum of Firms » qui est un comité de la Fédération Internationale des Professionnels Comptables (IFAC). Ce comité restreint rassemble une vingtaine de réseaux qui constituent les principaux acteurs de l'audit au plan mondial. Les membres du « Forum of Firms » s'engagent à respecter l'ensemble des normes établies par ce comité en matière de normes d'audit, de déontologie et de contrôle qualité pour les audits transnationaux qu'ils mettent en œuvre.

Les services apportés aux clients en matière de fiscalité constituent une gamme complète en la matière.

Les lignes de services stratégiques spécialisées qui sont également développées de manière transversale à l'échelon mondial au sein du réseau représentent 30 % du chiffre d'affaires et sont les suivantes :

- Corporate Finance (Transaction Services & Valuation) ;
- Risk & Management consulting ;
- Horwath HTL (consulting spécialisé Hôtellerie, Tourisme et Loisirs).

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.crowe.com/global

Les équipes de coordination centrale du réseau sont basées à New York et sont relayées par trois directions régionales (Amérique, Europe-Moyen Orient-Afrique, Asie-Pacifique). Elles mettent en œuvre l'ensemble de la conduite unifiée du réseau et notamment le contrôle qualité, la méthodologie, la communication et la coordination des lignes de services transversales et les relations avec les cabinets membres.

Une direction de l'audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d'audit et de la vérification de l'absence de conflits d'intérêts. Cette direction est placée depuis 2010 sous la responsabilité de Monsieur David Chitty, qui exerçait une fonction similaire dans l'un des principaux cabinets d'audit au Royaume-Uni.

Elle a pour vocation de s'assurer que les membres du réseau international mettent en place des politiques et des procédures qui soient conformes avec les standards d'audit internationaux, qui visent à promouvoir un processus d'amélioration permanente de la qualité des audits.

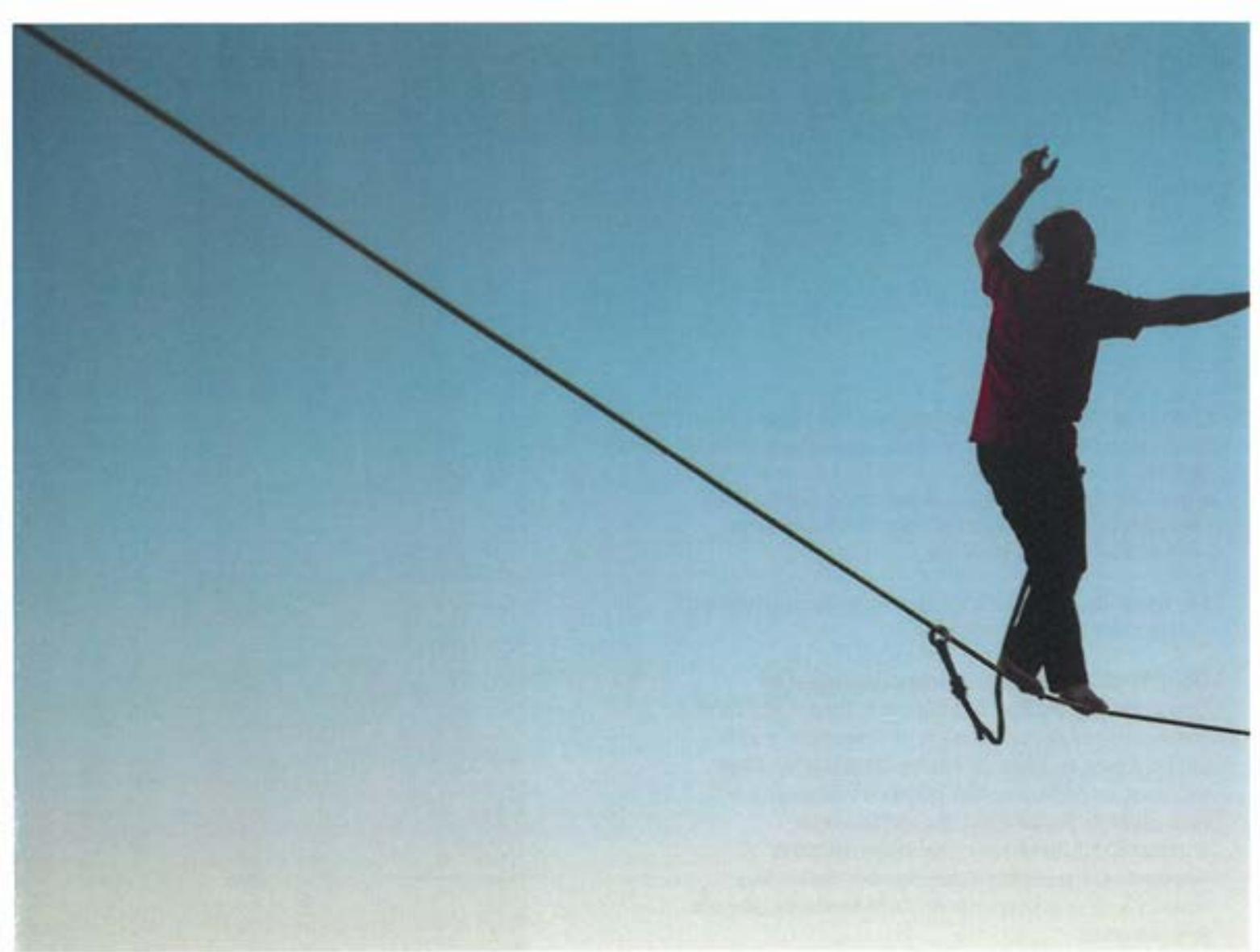
La direction de l'audit veille en particulier à ce que l'ensemble des normes spécifiques en matière d'audit transnational, promulguées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables (« International Federation of Accountants » ou « IFAC ») soit respectées. Ces normes sont retranscrites au sein du manuel d'audit de Crowe Global, qui est déployé au sein du réseau via la plate-forme informatique Caseware International. Des contrôles qualités systématiques sont diligentés, d'une part lors de l'admission de nouveaux membres et d'autre part de manière périodique, en principe tous les 3 ans.

3.4 Description de la gouvernance du réseau international

La structure juridique du réseau Crowe Global est classique pour ce type d'organisation et comparable à celle des autres réseaux mondiaux. Crowe Global est une association de droit suisse qui regroupe des cabinets qui restent indépendants sur le plan capitalistique.

Crowe Global est dirigé par un conseil d'administration (Board) de 12 personnes, tous associés de cabinets membres :

- M. Charles Allen (Etats-Unis d'Amérique) (Co-Président du conseil d'administration)
- M. Yang Jian Tao (Chine) (Co-Président du conseil d'administration)
- M. David Mellor (Grande-Bretagne) (Directeur général)
- M. Nigel Bostock (Grande-Bretagne)
- M. Jim Powers (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Kuang Hui Tan (Singapour)
- M. Spiro Paule (Australie)
- M. Stefan Ferris (Canada)
- M. Matthias Linnenkugel (Allemagne)
- M. Reno Budic (Croatie)
- M. Hector Garcia (Mexique)
- Mme Way Ling Mok (Indonésie)
- M. Vijay Thacker (Inde)



4. La gestion des risques

4.1 L'indépendance

Une charte d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Elle consiste à recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble du personnel, une déclaration formelle d'indépendance. Ce point est régulièrement abordé lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs.

Le conseil de gérance valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

Des procédures rigoureuses d'acceptation et de poursuite des clients et des missions, fondement de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité ont été mises en place au sein de Crowe HAF. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée.

L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les membres du conseil de gérance qui a, au préalable, confirmé que les règles d'indépendance sont respectées sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

Chaque année, le maintien d'une mission ou d'un mandat fait l'objet d'une telle procédure garantissant qu'aucun fait nouveau n'est intervenu et, qu'en conséquence, la mission peut se poursuivre. Les membres du réseau Crowe France exécutent la même procédure d'acceptation et de poursuite des clients et des missions.



4.2 Le contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel.

Elle s'impose :

-d'une part au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expertise comptable ;

-d'autre part par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers en suivant notamment les normes mises en place par le réseau auquel nous appartenons.

Pour ces raisons nous avons conçu notre système qualité en tendant vers les principes édictés dans la norme internationale IASQC1 et en application de la charte qualité du réseau Crowe France.

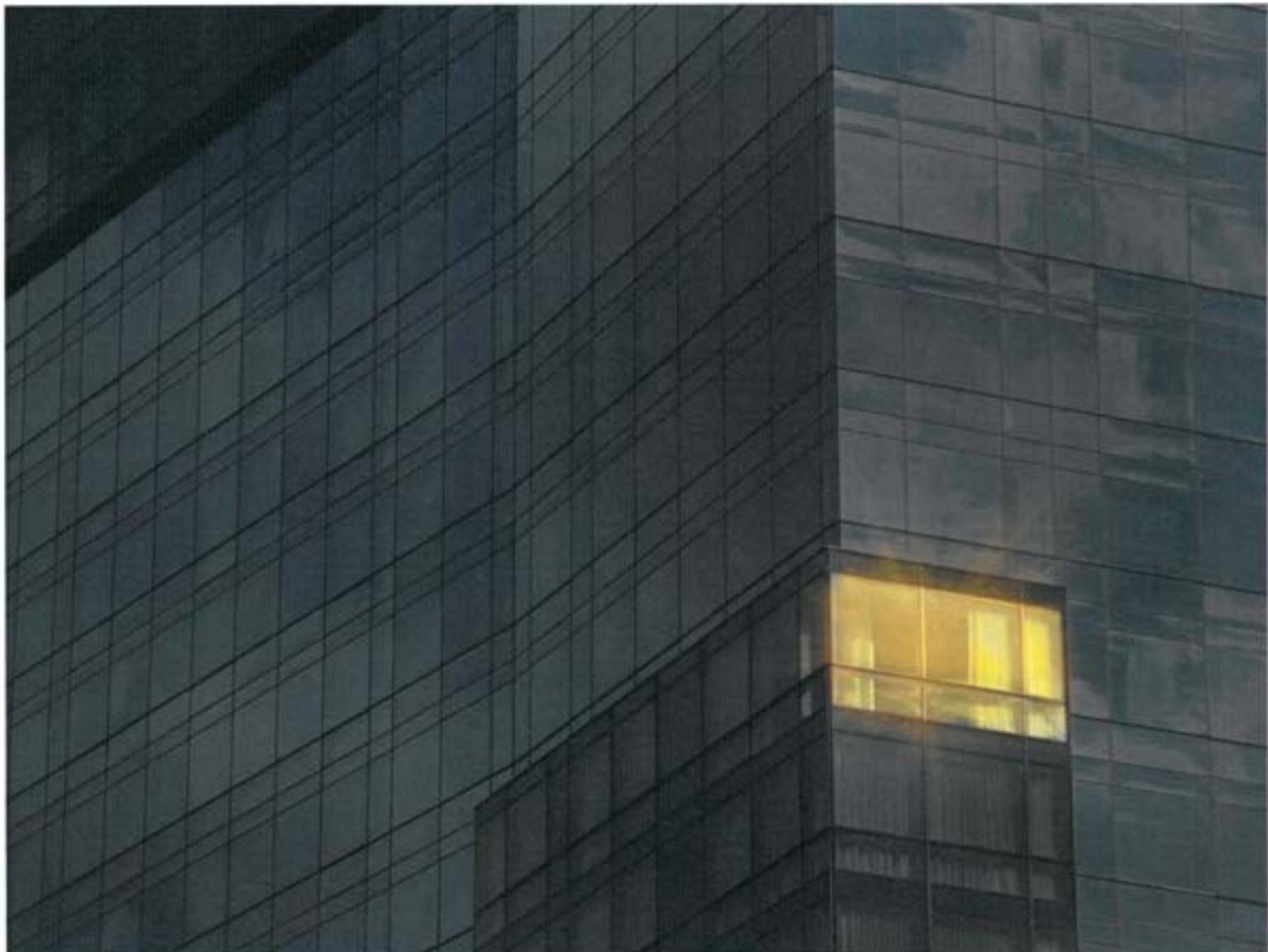
Notre système qualité est matérialisé dans un manuel qualité qui formalise nos politiques dans les domaines suivants :

Ressources humaines – Recrutement – Formation – Systèmes d'information – Documentation – Suivi de l'activité – Qualité – Déontologie, Acceptation et maintien de la mission – Normes, méthodologie et outils d'exécution de la mission – Revue indépendante

Des contrôles qualité sont diligentés par le réseau Crowe France ou par Crowe Global afin de s'assurer du respect de la charte qualité.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, nos cabinets font régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos autorités de tutelle. Au cours de l'année 2016 Crowe HAF a bénéficié d'un contrôle périodique du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) ainsi que d'un contrôle périodique de Crowe Global.

Toutes les informations concernant le Haut Conseil du commissariat aux comptes sont publiquement accessibles sur son site à l'adresse : www.h3c.org



5. Notre activité

5.1 Le chiffre d'affaires

Les cabinets membres de Crowe Global ont réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de dollars. Le chiffre d'affaires des cabinets membres de Crowe France en 2018 s'élève à 114 millions d'Euros.

Le chiffre d'affaires de Crowe HAF au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élève à 4,7 millions d'euros. L'activité d'audit légal représente 41 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable et de conseil, notamment les activités de notre département Corporate Finance (Expertise Indépendante, Evaluation, Transaction services).

5.2 Autres informations financières

Le niveau de rentabilité et de fonds propres de notre structure sont des éléments déterminants qui permettent de garantir son indépendance.

Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique régulier afin de s'assurer de cette indépendance économique. Aucun client ne représente une part significative du chiffre d'affaires.



5.3 Liste des clients dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé

Crowe HAF effectue une mission de contrôle légal dans les entités suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé :

- Guerbet S.A (Euronext Paris - compartiment B)
- Chargeurs S.A. (Euronext Paris - compartiment B)

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe France dans des sociétés dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé sont les suivants :

- Chargeurs S.A. (Euronext Paris - compartiment B)
- DBV technologies (Euronext Paris – Compartiment A)
- Guerbet (Euronext Paris - compartiment B)
- Gensight Biologics (Euronext Paris – Compartiment B)
- Passat (Euronext Paris – Compartiment C)

Crowe HAF effectue une mission de contrôle légal dans les filiales françaises des entités étrangères suivantes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé étranger :

- Axis Communications (Suède)
- Azkoyen (Espagne)
- Belden, Inc (Etats-Unis d'Amérique)
- Duerr AG (Allemagne)
- Canon Inc (Japon)
- Leggett & Platt (Etats-Unis d'Amérique)
- Minersa (Espagne)
- Richardson Electronics (Etats-Unis d'Amérique)

Par ailleurs, Crowe HAF exerce une part significative de son activité dans le cadre d'expertise indépendante. Six missions d'expertise indépendante au sens du Titre VI Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ont été réalisées par le cabinet Crowe HAF au cours des 24 derniers mois, le cabinet ayant réalisé :

- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société Financière Marjos initiée par la société Krief Group (Octobre 2019, Etablissement présentateur : Swiss Life Banque Privée) ;
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société Millet Innovation initiée par la société Curae Lab (Septembre 2019, Etablissement présentateur : Portzamparc) ;
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Quotium Technologies initiée par la société Technologies SAS (Avril 2019, Etablissement présentateur : Portzamparc) ;
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société TXCELL initiée par la société Sangamo (Octobre 2018, Etablissement présentateur : Alantra)
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société Compagnie Foncière Internationale initiée par la société Financière Apsys (Juin 2018, Etablissement présentateur : BNP Paribas)
- La mission d'expertise indépendante relative à l'Offre Publique d'Achat visant les actions de la société IGE+XAO initiée par la société Schneider Electric Industries (Novembre 2017, Etablissement présentateur : BNP Paribas)

5.4 Liste des clients Etablissements de crédit

Crowe HAF n'effectue aucune mission de contrôle légal dans des entités constituant un établissement de crédit.

Les principaux mandats de commissariat aux comptes des cabinets membres du réseau Crowe France dans des établissements de crédit sont les suivants :

- Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
- Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie



5. Nos ressources humaines

6.1 L'équipe

Au plan international, Crowe Global compte 31 500 collaborateurs.

L'effectif du réseau en France s'élève à 1 060 collaborateurs et associés.

Crowe HAF fait partie du pôle audit parisien de Crowe France qui rassemble plus de 80 professionnels dédiés à l'audit au sein des structures parisiennes du réseau Crowe France.

6.2 Les associés

Crowe Global compte 3 700 associés.

Crowe France compte 101 associés, dont 13 associés au sein du pôle audit parisien.

Notre cabinet compte 3 associés personnes physiques, tous inscrits en tant que commissaires aux comptes :

- Marc de Prémare
- Olivier Grivillers
- Pierre-Antoine Auger

La rémunération des associés est composée essentiellement d'une partie fixe qui peut être complétée par une part variable ou par un dividende.

6.3 La formation continue

Crowe HAF établit annuellement son plan de formation. Celles-ci sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable de la formation s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions. Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du réseau Crowe Global et Crowe France.

Les associés respectent les dispositions légales en matière de formation professionnelle continue liées à leur inscription en tant que Commissaires aux Comptes.

Paris, 20/12/2019



Marc de Prémare
Associé Gérant



Oliviers Grivillers
Associé Gérant



Pierre-Antoine Auger
Associé Gérant

